

OBJET :

Réunion du Jeudi 10 Décembre 1959

**ACHAT DE MATERIEL  
POUR LE CENTRE DE SECOURS**

50185 L'an mil neuf cent cinquante neuf, le dix Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 5 Décembre 1959.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Lanoue, Rochedereux, Brenusseau, Mouchot Pouget, Lanussé, Guillaud, Biscays, Mongrand, Lamouche, Flahaut, Massé, Fontanille Berland, Reix, Melle Pouché, MM. Narteau, Gachet, Menant, Bujard, Galland, Bétous

Représenté : M. Bouchet par M. Bujard

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. GUILLAUD, Rapporteur, expose que la Commission de Sécurité a examiné les propositions de M. le Commandant du Centre de Secours qui ont été agréées par le Commandant Départemental. Le règlement sera effectué sur le reliquat de créance D.G., matériel des Sapeurs Pompiers

La Commission propose l'acquisition du matériel suivant:

1/ MAISON BERLIET

Une moto-pompe portative 30 m<sup>3</sup> type MPP 30 ..... 465.000 F

2/ MAISON " DELANNOY Frères à BOUSBECQUE ( Nord)

- 20 Longueurs de 20 m. de tuyaux de 70 m/m à  
"Pareilys" avec raccords D.S.P. à 26.114 frs  
les 20 m..... 522.980 -

50 longueurs de 20 m. de tuyaux de 45 m/m  
"Pareilys " avec raccords SP à 15.992 frs les  
20 m..... 799.600 -

3/ MAISON CITROEN

- 1 fourgonnette 2 CV pour feux de cheminées .... 493.540 -

4/ MAISON " DESAUTEL " 99, rue P.Corneille LWON

1 scaphandre autonome COUSTAU-GAGNAN S7 ..... 69.980 -  
2 bouteilles de rechange à 30.000 frs ..... 60.000 -  
1 cordages chanvre armés longueur 20 m..... 38.856 F

report .... 168.836 F

	Report :	168.839 F
6 commandes chanvre longueur 20 m.....		8.916 -
20 paires de bottes cuir à 7.396 frs la paire ..		147.920 -
6 battes à feu .....		7.150 -
4 haches S.P. ....		10.160 -
5 Hachettes S.P.....		7.450 -
3 extincteurs à poudre avec tuyau et tremblen..		72.600 -

-----  
423.032 -

5/ MAISON " PHILIPPS ET PAIN" 122 rue de la Boétie PARIS

1 générateur " Redée " Pilote n° à mousse physique	65.000 -
90 litres 900 liquide " Redée Pilote ".....	34.542 -
1 lance référ.9144 fut cuivre .....	17.500 -
20 ligatures " Corbas " de 45 m/m .....	780 -
20 ligatures " Corbas " de 70 m/m .....	880 -

-----  
118.702 -

6/ MAISON " DELETRE " Bd A. Briand à ROYAN

15 uniformes Sapeurs Pompiers, drap réglementaire	262.500 -
15 képis Sapeurs Pompiers, drap réglementaire	60.000 -
20 pélerines à 9.500 frs .....	190.000 -

-----  
512.500 frs

7/ ETABLISSEMENTS L. ROLLAND ,2 rue de la Requette PARIS XI°

1 plan " Tirfor " .....	41.500 -
6 vestes de cuir Mle Paris à 12.700 <del>Fr</del> .....	76.200 -
6 casques acier Mle Paris à 5.600 .....	33.600 -
1 combinaison amiante .....	24.250 -
1 paire moufle amiante de 50 cm .....	1.980 -
1 paire de gants amiante de 50 cm.....	2.650 -
1 combinaison 2 pièces lutte c/ frelons .....	5.500 -
1 paire gants protection .....	1.095 -
1 cagoule .....	1.100 -
1 entonnoir " Vulcain " cuivre .....	1.800 -
3 jets " Ferreol " buée intégral 40/45 à 10.400	52.000 -
5 lances DSP de 45 m/m robinet américain à 9.200	46.000 -
2 lances DSP de 70 m/m robinet américain à 13.100	26.200 -
1 bouée de sauvetage de 50 cm avec 20 cordage	5.200 -

-----  
319.075 frs

8/ Société " LUMIERE MODERNE "

2 lampes portatives à pile .....	23.000 -
2 lampes portatives accus cadmium nickel .....	61.600 -

-----  
84.600 -

9/ MAISON LAVERGNE A ROYAN ( dommage mobilier du Bureau)

1 Bureau chêne .....	30.000
1 classeur chêne .....	21.950 -
4 chaises hêtre .....	6.400 -
	<hr/>
	58.350 F

soit un total de 3.737.379 frs ..

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les propositions de M. le Commandant du Centre de Secours  
VU l'avis de la Commission de Sécurité  
VU l'avis de la Commission des Finances

- approuve le projet d'utilisation de la créance D.G. du matériel des sapeurs pompiers et donne mandat à M. le Maire pour signer les marchés devant intervenir .

- décide que la dépense sera mandatée sur la créance matériel d'incendie dossier 53 J 17-103

Adopté à l'unanimité

APPROUVE  
ROCHEFORT S/MER  
le 25 Janvier 1960  
le Sous-Préfet  
signé:VOGHEL

Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,

signé:M.MATRAS

POUR COPIE CONFORME  
MAIRIE DE ROYAN, le 28 Janvier 1960  
Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,



*M. Matras*  
M.MATRAS

1 copie +

Signature

MAIRIE DE ROYAN

(CHARENTE-MARITIME)

MARCHÉ DE GRIS A GRIS

Centre de Secours

Achat de Matériel

ENTRE : M. Robert MEYER, Maire de la Ville de Royan, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 Décembre 1959

ET : M. Louis DELANNOY à BONSURG (Nord)

Stabliissements DELANNOY Frères

d'une part

d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - Les Stabliissements Delanoy Freres s'engagent à livrer à la Ville de Royan, franco de port et d'emballage et de tous frais, pour le compte du Centre de Secours

• 20 longueurs de 20 m de tuyaux de 70 m/m " Paroille" avec raccords D.S.P. à 261 f 14 les 20 mètres, soit 5.222,00

• 50 longueurs de 20 m de tuyaux de 45 m/m " Paroille" avec raccords D.S.P. à 159,92 nouveaux frs les 20 m soit 7.996,00

Total : N.F. 13.218,00

ARTICLE 2 - Le montant du présent marché est fixé à la somme de treize mille deux cent dix huit nouveaux francs, quatre vingt centimes ( 13.218 N.F. 00 )

ARTICLE 3 - M. Monsieur DELANNOY affirme, sous peine de réiliation de plein droit du présent marché, ou de sa mise en régle aux torts exclusifs de la Société pour laquelle il intervient, qu'aucun des gérants désignés ci-dessous, occupent dans l'entreprise l'une des situations visées par l'article 90 de la loi du 14 Avril 1952 ne tombe sous le coup de l'interdiction prononcée par ledit article.

ARTICLE 4 - Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement conformément au décret 94.1318 du 31 Décembre 1954 publié au J.O. du 1er Janvier 1955

A ROYAN, le 4 Janvier 1960

Le Fournisseur,

Le Maire

signé: Ets DELANNOY Frères  
E. un des gérants  
L. DELANNOY



Pour copie conforme  
Mairie de Royan, le 28 Janvier 1960  
Pr le Maire  
Pr le Maire Adjoint Délégué,

Signature

M. MATRAS



APPROUVE  
ROCHEFORT S/MER le  
1 JANVIER 1960  
LE SOUS PREFET  
signé: VOCHER